



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité



Fiche départementale - Isère (38)

Les ICPE du département

- 53 sites Seveso (21 Seveso seuil bas, 32 Seveso seuil haut)
- 93 installations relevant de la directive IED
- 77 carrières
- 1254 km de canalisations de transport dont 542 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| • 423 inspections de sites industriels | • 13 inspections de canalisations | • 2 amendes |
| • 60 contrôles inopinés de sites industriels | • 43 mises en demeure | • 8 astreintes financières |
| • 12 inspections d'appareils à pression | | • 17 procès-verbaux |
| | | • 55 plaintes traitées |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 9 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 7 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 12 PPRT en vigueur,
- 81,1M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 76 M€ déjà payés,
- 7 logements acquis par expropriation,
- 1 logement acquis par procédure de délaissement,
- 397 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti.

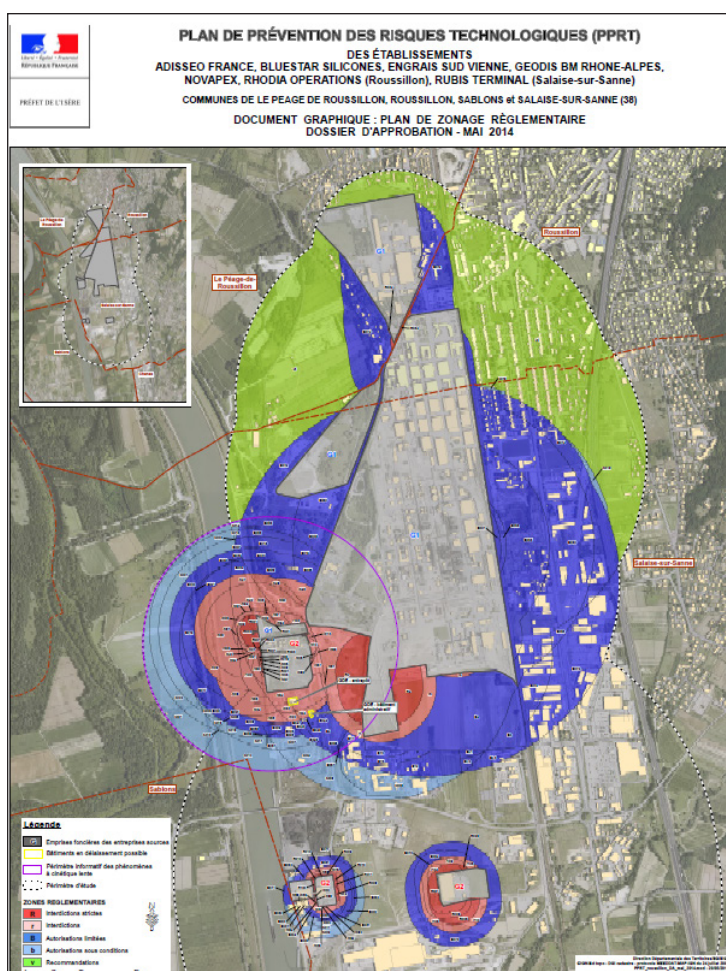
Focus sur une action récente : mise en demeure de réaliser des mesures de maîtrise des risques sur la plate-forme de Roussillon

Lors de deux inspections distinctes sur deux établissements de la plate-forme de Roussillon, l'inspection des installations classées a pu constater **l'absence effective de deux mesures de maîtrise des risques (MMR)**, qui avaient pourtant été proposées par les exploitants lors de la réalisation des révisions quinquennales de leur étude de dangers.

Ces mesures de maîtrise des risques avaient permis d'exclure des phénomènes dangereux de la liste des phénomènes à retenir pour la réalisation du Plan de Prévention des Risques

Technologiques (PPRT) de la plate-forme, en application des instructions nationales. Elles avaient aussi permis de limiter les probabilités ou les intensités de certains phénomènes dangereux. **Ce sont des hypothèses importantes pour calibrer le PPRT, en termes de périmètre et de prescriptions.**

Les exploitants ont été mis en demeure de réaliser les mesures en question et l'Inspection a suivi de près la réalisation des premières étapes de la mise en conformité. La DREAL maintiendra sa vigilance jusqu'à la mise en conformité totale.



Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr